



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Création de budgets annexes

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040489

Direction des Finances

Création de budgets annexes

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le pacte communautaire, approuvé lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2004, redéfinit l'intérêt communautaire et les nouvelles compétences dévolues à la CAN. Le conseil de communauté en date du 13 décembre a délibéré pour mettre fin à l'intérêt communautaire des actions de développement économique relatives à la gestion du commerce de proximité.

Dans ce cadre, le Parc des expositions, regroupant le parc des expositions, le centre de rencontres, le visio-centre, et la foire expo redeviennent des compétences communales.

Ces activités relevant du secteur industriel et commercial sont gérées en budget annexe avec assujettissement à la T.V.A, et respectent les instructions budgétaires et comptables en vigueur (M14 pour le Parc de Noron et M4 pour la Foire Exposition).

Le retour des équipements implique l'ouverture, à la ville de Niort, de ces budgets annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la création des budgets annexes suivants :
 - . Parc de Noron selon la nomenclature M14, assujetti à TVA
 - . Foire Exposition selon la nomenclature M4, assujetti à TVA

Ces deux budgets annexes sont votés par nature.

Les durées d'amortissement applicables au budget du Parc de Noron sont celles figurant dans la délibération du 10 octobre 1997, relative aux durées d'amortissement du budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)